

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec le Théâtre Paris-Villette


Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 64-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec le Théâtre Paris-Villette domiciliée 211, avenue Jean-Jaurès 75019 PARIS pour une représentation du spectacle « Moi c'est Talia » au théâtre l'Eclat le mardi 15 novembre 2022 dans le cadre du festival FRAGMENT pour un montant de 1.802,79 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 14 novembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine